

PLAN DE PROTECTION POUR LA MANIFESTATION CULTURELLE

"COMPESIÈRES 750+1"

Dates de la manifestation : 18-19 septembre 2021 (10h00-18h00)

Lieu de la manifestation: site de la Commanderie de Compesières, Route de Cugny 99, 1257 Croix-de-Rozon

Nombre de prestataires et bénévoles: environ 150

Nombre de visiteurs prévus en même temps sur site: 1000. Jamais plus de 5000 personnes en pic maximal de fréquentation.

Personnes de contact: Christophe Reversy

A. Cadre de la manifestation et analyse des risques

1. Cadre

La manifestation culturelle "Compesières 750+1" est une fête médiévale. Une centaine de prestataires/artistes recréent la vie à la fin du Moyen-Âge. Une cinquantaine de bénévoles aident au bon déroulement de la manifestation. Les activités proposées au public sont:

- Des stands d'artisans expliquant leur artisanat
- Des campements médiévaux (l'hébergement des prestataires est précisé au point B.7)
- Des démonstrations (danse, escrime, artillerie, etc.)
- 2 tavernes (avec places assises) pour la restauration

La manifestation se déroule en extérieur, à l'exception de la visite du musée des Chevaliers de Malte qui est en intérieur.

Une garde de 2 Samaritains est prévue sur l'ensemble de la durée de la manifestation.

2. Analyse des risques

Le public se déplace pour visiter, discuter avec les artisans et reconstituteurs (ci-après "prestataires") et se restaurer. Les risques évalués sont les suivants :

- Le brassage du public, des prestataires et des bénévoles
- Les regroupements lors des démonstrations autour de la lice
- Les regroupements autour des stands des artisans
- Les tavernes
- Les queues à l'achat des billets d'entrée et à l'achat des bons pour les repas
- La visite du musée des Chevaliers de Malte

B. Mesures de protection

1. Mesures concernant l'accès à la manifestation

- L'ensemble du site est clôturé avec un unique accès (il y aura en outre un accès "urgences", mais non accessible au public).
- L'accès à la manifestation, pour toutes les personnes de 16 ans et plus (les prestataires, les bénévoles ou les visiteurs) est soumis à la possession d'un Certificat COVID-19 valide au sens de l'Ordonnance fédérale Certificats, à l'exception des jeunes de moins de 16 ans.
- Toutes les personnes de plus de 16 ans admises à l'intérieur de périmètre de la manifestation sont tamponnées sur le bras (tampon différent pour les deux jours).
- Toute personne symptomatique même au bénéfice d'un certificat COVID valide ne doit pas se présenter, doit se faire tester sans délai et se conformer aux consignes d'isolement de l'OFSP. Les bénévoles à l'entrées sont formés à ce contrôle selon la procédure mentionnée en annexe.
- Le port du masque et la distance de 1,5 mètre sont obligatoires jusqu'à la vérification du certificat COVID (queue à l'entrée).

2. Règles d'hygiène

- Les bénévoles et les prestataires rendent attentif le public et lui rappellent les mesures sanitaires en vigueur.
- Du savon (eau + essuie main à usage unique) et du gel hydro-alcoolique sont mis à disposition en suffisance dans les toilettes ainsi qu'à différents lieux de la manifestation. Notamment à l'entrée où l'hygiène des mains est obligatoire pour entrer.
- Les surfaces (tables et bancs des tavernes, ...) de contact fréquemment touché sont régulièrement nettoyées.
- Des poubelles (idéalement fermées) doivent être à disposition (pour y jeter masques, mouchoirs...)

3. Distances autour de la lice

- Lors des démonstrations dans la lice, le prestataire en charge de la démonstration rappelle au public de maintenir les distances de 1,5 mètre.

4. Stands des artisans

- Les stands des artisans sont suffisamment distancés afin de garantir une distance de 1,5 mètre entre les personnes du public et éviter que les publics de 2 stands soient trop proches.

5. Tavernes

- Les tables sont suffisamment espacées afin de garantir minimum 1,5 mètre les unes des autres.
- La queue pour l'achat des bons de nourriture ou de réception de nourriture et de boissons est balisée pour garantir la distance de 1,5 mètre.

6. Visite du musée des Chevaliers de Malte

- Les visites se font en groupes de maximum 15 visiteurs et 1 guide.

7. Hébergement sur place (17 et 18 septembre)

- Le soir, les prestataires restent sur le site et dorment dans les tentes médiévales. Les mesures de protection mentionnées aux points B.1. et B1.2. s'appliquent.
- Tous les matins, le certificat Covid est contrôlé chez l'ensemble des personnes de 16 ans et plus ayant dormi sur place.

C. Procédure à suivre si des personnes (prestataires, bénévoles ou visiteurs) contreviennent aux prescriptions du plan de protection

- Toutes les personnes de 16 ans et plus admises à l'intérieur de périmètre de la manifestation sont tamponnées sur le bras (tampon différent pour les deux jours). Si des personnes de 16 ans et plus ne portent pas le tampon du jour, cela veut dire qu'elles ont réussi à s'introduire de manière illicite et seront immédiatement repoussées à la sortie.
- Toute personne qui refuse de suivre les prescriptions du plan de protection est immédiatement exclue de la manifestation et est sortie du périmètre.
- En cas de refus de la décision de l'exclusion, la police est prévenue.

D. Références légales

Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulières (Ordonnance COVID-19 situation particulière) du 19 juin 2020 (Etat le 23 juin 2021), RS 818.101.26

Ordonnance sur les certificats attestant la vaccination contre le COVID-19, la guérison du COVID-19 ou la réalisation d'un test de dépistage du COVID-19 (Ordonnance COVID-19 certificats) du 4 juin 2021 (Etat le 12 juillet 2021), RS 818.102.2

Version consolidée de l'arrêté d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du 19.06.20 et sur les mesures de protection de la population du 1.11.20 – Etat au 26.06.21

Annexe:

Protocole de vérification du Certificat COVID:

Le certificat doit être contrôlé comme suit :

- Le personnel qui contrôle télécharge COVID Certificate Check 
- Avec cette appli, il scanne le QR code des certificats COVID des personnes, soit sur format papier, soit sous format numérique (stockées dans smartphone)
- L'application ne donne que le statut : valide, ou invalide, des certificats, avec le nom prénom et date de naissance de la personne.
- Le personnel qui contrôle compare le nom prénom et date de naissance avec les données de la pièce d'identité, qui doit être conforme avec photo.
- Cette procédure concerne toutes les personnes de 16 ans et plus. En dessous de 16 ans les personnes peuvent entrer sans autre, et sans devoir respecter les mesures de protection.
- Les personnes de 16 ans et plus qui ne sont pas au bénéfice d'un certificat COVID valide et de la pièce d'identité conforme sont récusées.